
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent trente-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, lundi 24 février 2020, à 10 heures

Président : M. Carlos Mario Foradori (Argentine)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1532^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, nous commençons ce matin par le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. À ce stade, permettez-moi de suspendre la séance pour accueillir notre premier invité, S. E. M. Philippe Goffin, Ministre des affaires étrangères et de la défense de la Belgique.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre premier invité aujourd'hui, S. E. M. Philippe Goffin, Ministre des affaires étrangères et de la défense de la Belgique. Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Goffin (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Bien que la Conférence du désarmement soit dotée d'un mandat unique, elle ne peut assumer pleinement sa fonction d'organe moteur dans le désarmement que si elle parvient à surmonter l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis maintenant trop longtemps. Il n'y a pas d'excuse à l'inaction, même dans un contexte difficile sur le plan de la sécurité. La situation actuelle nous impose, à tous et de toute urgence, de faire preuve d'une volonté politique renouvelée. Les doutes concernant la continuité du principal accord encadrant les armes stratégiques au-delà de 2021 et la méfiance croissante entre les grandes puissances ne nous autorisent pas à prolonger la paralysie de la Conférence du désarmement. Le dialogue doit reprendre ses droits et des actes concrets dans la bonne direction doivent être posés.

À cet égard, la Belgique tient particulièrement à saluer la détermination et l'engagement des six Présidents de cette session, qui, à travers des initiatives innovantes comme la soumission d'une proposition de programme de travail commun, tentent d'insuffler à la Conférence un vent nouveau. Nous soutenons pleinement cette approche et nous sommes honorés d'être associés, en tant que présidence entrante en 2021 et en qualité d'observateur, aux réunions du collège des six Présidents de 2020. Il est fondamental que la Conférence redouble d'efforts pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail cette année. La Belgique appelle à cet égard tous les partenaires à se joindre sans tarder à un consensus sur la proposition des six Présidents.

Mon pays, la Belgique, reste fermement attaché à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires et soutient en cela diverses initiatives indispensables qui nous rapprochent d'un monde où nous ne vivrons plus collectivement sous le risque d'une attaque nucléaire.

En cette année de Conférence d'examen, mon pays réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité constitue la pierre angulaire de notre politique en matière d'armes nucléaires et représente un rempart irremplaçable face aux risques de prolifération nucléaire. À l'occasion de la Conférence d'examen, il faut célébrer les succès que le Traité sur la non-prolifération a apportés ces cinquante dernières années et s'accorder sur les mesures susceptibles d'améliorer sa mise en œuvre. Le Traité sur la non-prolifération est une œuvre collective. Si chacun d'entre nous tire des bénéfices de l'adhésion à ce traité, nous partageons aussi la responsabilité de faire en sorte qu'il fonctionne et que l'objectif de l'article VI, en particulier, soit atteint. À cet égard, il est fondamental que tous renouvellent cette année leur engagement politique envers les objectifs du Traité.

Nous appelons au lancement sans délai de négociations pour l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires au sein de la Conférence du désarmement. Le travail accompli par les experts ces dernières années a permis de préparer le terrain et de définir les différentes dispositions potentielles d'un futur traité. Ces délibérations ont démontré que tous les points de substance, y inclus la question des stocks existants, ne sauront être résolus que dans le cadre des négociations de ce traité. Il convient dès lors de ne plus lier le début des négociations à des conditions préalables.

Les incertitudes qui continuent à planer sur l'évolution du dossier nucléaire nord-coréen nous rappellent la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre en place une interdiction globale et vérifiée des tests nucléaires. Nous déplorons dès lors le report de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, traité qui fût

négocié au sein de cette Conférence il y a plus de vingt ans déjà. Il n'y a qu'un seul instrument qui puisse garantir une interdiction complète des essais nucléaires et qui puisse permettre de détecter des essais cachés. Il n'y a donc pas d'alternative à ce traité et il n'y a pas de raccourci vers un monde sans armes nucléaires. Cet objectif ne sera atteint que par l'entrée en vigueur préalable du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Belgique attache une importance particulière à un ordre international basé sur l'état de droit. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire représentait un instrument légal, transparent, vérifiable et incontournable pour la sécurité euro-atlantique de ces trente dernières années. Nous regrettons que ce traité n'ait pu être préservé par suite de l'introduction d'un nouveau système de missiles russes. Nous sommes préoccupés par l'impact négatif qu'a eu la disparition de ce traité sur notre sécurité collective et sur la croyance collective selon laquelle les règles de droit représentent le fondement de l'ordre international.

Il n'est néanmoins jamais trop tard pour avancer dans la bonne direction. À cet égard, nous appelons la Fédération de Russie et les États-Unis à s'accorder sur la reconduction du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en 2021. Il importe également que ce traité soit suivi d'autres initiatives visant la réduction de l'arsenal nucléaire aussi bien stratégique que non stratégique, déployé ou non déployé. Les éléments incontournables afin de réaliser ces objectifs sont le renforcement du dialogue stratégique et le rétablissement d'une mesure de confiance à travers des actions concrètes qui augmentent la transparence et qui permettent la vérification des engagements pris.

Au-delà de la responsabilité particulière qui incombe aux deux détenteurs de 90 % de l'arsenal nucléaire mondial, les autres États dotés d'armes nucléaires ont également leur part de responsabilité à prendre. Dans un passé relativement récent, le Royaume-Uni et la France ont mené des actions encourageantes de réduction des stocks et de diminution des vecteurs. Nous apprécions également la transparence dont fait preuve la France dans son opération de démantèlement de ses capacités de production de matières fissiles, notamment au travers d'une visite de terrain organisée cette année. Il importe également que la Chine assume sa part de responsabilité en tant que puissance nucléaire, en particulier eu égard au rôle accru qu'elle joue sur la scène mondiale et à l'expansion de son arsenal nucléaire. La Chine a le devoir d'assurer la transparence sur son programme nucléaire et sur les mesures qu'elle prend pour réduire le nombre et le rôle des armes nucléaires dans sa doctrine militaire. Un moratoire officiel concernant la production de matières fissiles constituerait également un pas positif.

Mon pays salue l'attention accordée à la question de la vérification du désarmement nucléaire au sein des Nations Unies ainsi que dans le cadre de plusieurs initiatives volontaires, comme le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, dont la Belgique fait partie. Dans ce contexte, la Belgique a organisé en septembre 2019 un exercice, dont l'objectif était de tester une méthode de mesure nucléaire qui permet de faire la distinction entre le plutonium destiné aux armes nucléaires et le plutonium destiné à des fins civiles.

Les violations de la norme interdisant les armes chimiques ces dernières années, aussi bien au niveau étatique que non étatique, ont contribué à une dangereuse érosion de cette norme. La force morale exemplaire de la Convention sur les armes chimiques ne saurait être pleinement restaurée qu'à travers une réponse unifiée et ferme de tous les États qui adhèrent pleinement à la Convention. En plus de condamner les violences et les violations de cette norme, les États soucieux de maintenir un monde sans armes chimiques doivent apporter leur plein soutien à la mise en œuvre des mesures prises pour redresser la situation, notamment à l'Équipe d'enquête et d'identification. Mon pays réaffirme son attachement au rôle irremplaçable joué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans la lutte contre le fléau de ces armes. Afin de renforcer ce rôle, notamment au niveau de la capacité d'analyse, la Belgique a octroyé un don de 2 millions d'euros à la construction d'un nouveau laboratoire aux Pays-Bas. Nous espérons qu'un maximum d'États démontreront la même conviction par une contribution, fût-elle modeste.

Monsieur le Président, mon pays affirme son plein soutien au Plan d'action global commun, seul instrument crédible sur la table qui soit à même de garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Ce plan apporte des résultats concrets et il importe de continuer à œuvrer à sa mise en œuvre pleine et entière. Mon pays regrette le retrait des États-Unis de l'accord. La Belgique appelle également l'Iran à revenir sur les mesures contrevenant au Plan d'action et à retrouver la voie de la pleine conformité. Nous encourageons en ce sens les parties prenantes à mener un dialogue constructif dans le cadre du mécanisme de règlement des différends du Plan d'action.

La Belgique s'est portée candidate pour présider le Groupe des fournisseurs nucléaires pour la période 2020-2021. Cette présidence commencera par l'organisation d'une séance plénière à Bruxelles en juin 2020. L'organisation de cette plénière démontre une fois de plus notre attachement au cadre international de la non-prolifération à travers un engagement politique et une volonté de contribuer au partage des responsabilités.

Je l'ai mentionné au début de mon intervention, la Belgique aura l'honneur de présider les travaux de cette auguste Conférence en janvier 2021. Nous débiterons la préparation de cette présidence à la fin de cette année, en collaboration avec les six prochains Présidents, avec lesquels nous nous réjouissons déjà de travailler. Enfin, il est important pour mon pays que les travaux de la Conférence soient inclusifs et transparents et qu'ils puissent être suivis par des États non encore parties, en qualité d'observateurs. En ce sens, nous regrettons que la Turquie ait bloqué, cette année, la décision visant à accorder à Chypre le statut d'observateur. Nous exhortons la Turquie à reconsidérer sa décision. Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Permettez-moi maintenant de suspendre la séance un court instant afin de raccompagner S. E. M. Goffin et d'accueillir notre prochain invité, S. E. M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie. Je vous remercie, Excellence, de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Rinkēvičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je suis très heureux d'être de retour ; je pense qu'il s'agit de la cinquième fois que je m'exprime devant la Conférence du désarmement depuis le début de mon mandat.

Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter l'Argentine pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de l'assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de la Lettonie. Je salue la présidence algérienne sortante pour l'inventivité dont elle a fait preuve dans la recherche d'une solution qui permette à la Conférence du désarmement d'avancer. Je remercie également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement des efforts qu'ils déploient pour faciliter un débat efficace sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

La Conférence du désarmement a joué un rôle historique en faisant progresser des discussions substantielles qui ont débouché sur l'acquis actuel dans le domaine du désarmement mondial. C'est en grande partie grâce à la Conférence et à ses prédécesseurs que nous disposons aujourd'hui de plusieurs traités importants, qui sont des éléments essentiels de l'ordre international global fondé sur des règles. Cette action a été rendue possible par la conjugaison d'efforts diplomatiques déterminés et de la volonté politique voulue.

Mais les temps ont changé. Les efforts diplomatiques professionnels demeurent une pierre angulaire de cette Conférence et d'autres instances de désarmement mais nous constatons chez certains États un fléchissement marqué de la volonté politique nécessaire à une application effective des normes existantes et à l'élaboration de nouvelles normes.

Ce fléchissement n'est pas dû à une disparition soudaine des menaces multidimensionnelles auxquelles nous devons faire face. Il s'agit plutôt du résultat de tentatives d'affaiblir les instances multilatérales, les normes et l'esprit-même de l'ordre international fondé sur des règles.

D'aucuns parlent d'une « érosion » du système multilatéral. Je ne pense pas que ce terme soit adéquat, car il décrit un phénomène quasiment inévitable et irréversible, qui précède l'entropie. Je suis convaincu que, si l'ordre international fondé sur des règles se heurte à bon nombre des difficultés, nous ne sommes pas au bord du gouffre. Je préfère l'analogie d'un muscle qui s'est affaibli en raison d'une blessure et d'une immobilisation – un affaiblissement à la fois accidentel et délibéré. Le système ainsi affaibli peut encore guérir et supporter l'immense charge que la communauté internationale lui a confiée.

Pour que la maîtrise des armements et le désarmement soient possibles et efficaces, toutes les parties doivent respecter les règles. Des intérêts communs et un minimum de confiance sont nécessaires à cet égard. C'est précisément ce qu'il faudra pour rétablir des interactions constructives – des efforts communs renouvelés, guidés par des normes internationales bien établies.

Monsieur le Président, dans cet esprit, guidé par la confiance que je place dans notre capacité d'affronter et de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, permettez-moi d'évoquer certains des problèmes les plus urgents auxquels la Conférence du désarmement doit s'atteler. Avant toute chose, elle doit renouer avec l'efficacité. Pour ce faire, elle doit d'abord approuver un programme de travail de fond. Le rétablissement des organes subsidiaires permettrait de poursuivre les discussions nécessaires. En ce sens, l'ensemble de documents proposé par la présidence algérienne offre une voie prometteuse. J'espère qu'il sera adopté dans les semaines à venir.

La Lettonie estime qu'il importe de poursuivre les consultations au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence. Je déplore que, cette fois-ci, l'élargissement ne fasse pas partie de l'ensemble de documents. L'universalisation est importante pour garantir la légitimité de la Conférence dans un monde en pleine évolution. La Conférence en aura également besoin pour pouvoir affronter toutes les difficultés à venir.

La Conférence du désarmement a négocié deux conventions historiques, à savoir la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Il s'agit de deux conventions hautement importantes et efficaces, mais même ces régimes éprouvés de longue date sont rongés par des problèmes.

En dépit de la puissance de plus en plus dangereuse des armes biologiques, notre régime de maîtrise des armements biologiques est à l'agonie. Non seulement il n'est pas financé de manière appropriée, mais il est aussi souvent négligé sur le plan politique. La situation financière désastreuse de la Convention sur les armes biologiques met le secrétariat et ses travaux à rude épreuve. Les mesures adoptées en 2018 vont dans le bon sens, mais elles ne permettront pas de remédier au fait que certains États membres se soustraient systématiquement à leurs obligations financières au titre de la Convention. Je demande instamment à tous les États parties de s'acquitter pleinement et dans les délais des obligations financières qui leur incombent en vertu de la Convention sur les armes biologiques.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, elle a récemment été violée à plusieurs reprises – en Syrie, en Malaisie et au Royaume-Uni. Ce type de comportement, s'il n'y est pas mis bon ordre, représente une grave menace pour cet important régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Personne ne devrait être exposé à de telles armes abjectes. Dans ce contexte, nous saluons les efforts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de son Équipe d'enquête et d'identification, qui s'efforcent de veiller à ce que les responsables de l'essor des armes chimiques rendent des comptes. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de faire respecter la norme internationale qui interdit depuis longtemps l'emploi d'armes chimiques. La stigmatisation liée à ces armes ne devrait aller qu'en s'aggravant.

Monsieur le Président, les temps changent également en ce qui concerne les armes nucléaires. Ces dernières années, plusieurs États ont épousé l'idée d'intégrer le discours nucléaire dans leur politique. En effet, certains États ont de plus en plus souvent recours à des discours agressifs usant de la menace de l'emploi d'armes nucléaires comme d'un outil parmi d'autres au service de leur politique étrangère agressive. Les actions de cette nature contribuent à affaiblir l'ordre international fondé sur des règles.

Nous avons une chance de prouver notre engagement envers le système international. Nous avons l'occasion de ramener le débat sur les armes nucléaires à sa place, de sorte que ces armes ne soient pas utilisées de manière malveillante comme des pions de l'échiquier politique. Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité est au cœur de la sécurité et de la stabilité internationales, et nous devons renouveler et accroître nos efforts pour le renforcer.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération s'ouvre bientôt. Il est crucial que nous nous employions à mettre en place un processus de fond axé sur les résultats qui nous permettra de mieux promouvoir l'universalisation et de renforcer l'application du Traité en tant que pierre angulaire des efforts déployés en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires dans le monde.

Nous ne devons pas tomber dans le piège d'un manque d'ambition et d'un statu quo permanent, aux prises avec des problèmes bureaucratiques croissants. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations de fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires constituent nos meilleures chances de prouver que nous sommes résolument déterminés à faire avancer le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale.

La voie dont je parle n'est pas nouvelle. La seule voie crédible vers le désarmement nucléaire est l'adoption d'une approche étape par étape prenant en considération le contexte plus large de la sécurité. À cet égard, les mesures énoncées dans le plan d'action approuvé à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2010 n'ont rien perdu de leur pertinence.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que les cinq États dotés d'armes nucléaires désignés en tant que tels dans le Traité se soient déclarés résolus à renforcer la coordination et le dialogue, ainsi que leur engagement envers le Traité sous tous ses aspects. Nous soutenons également les efforts supplémentaires déployés par un large éventail d'États et de groupes en vue d'élaborer des mesures concrètes susceptibles de faire avancer le désarmement nucléaire, telles que l'atténuation des risques, la vérification et le renforcement du dialogue.

Monsieur le Président, dernier point mais non le moindre, la communauté internationale doit se pencher non seulement sur les armes de destruction massive, mais aussi sur les armes classiques. Cet aspect est particulièrement important au vu du nombre de personnes victimes d'armes classiques chaque jour. Les armes classiques tuent environ 500 000 personnes par an, dont 70 000 personnes dans des zones de conflit. À cet égard, la Lettonie a contribué aux processus internationaux liés aux armes classiques en exerçant la présidence de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes l'année dernière et la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes en 2020.

Monsieur le Président, l'arc de l'univers moral est long, mais il tend vers la justice. Rien ne représente mieux la justice qu'un système international solide, fonctionnel et fiable, fondé sur des lois et des normes. La voie à suivre apparaît donc clairement. Comment nous y parviendrons exactement et combien de temps cela prendra dépend entièrement de notre engagement et de notre volonté politique collective. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Rinkēvičs de sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner S. E. M. Rinkēvičs et d'accueillir notre prochaine invitée, S. E. M^{me} Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je souhaite chaleureusement la bienvenue à notre invitée de marque, S. E. M^{me} Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée. Madame la Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M^{me} Kang Kyung-wha (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, chers collègues, je suis très honorée d'être de retour à la Conférence et de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Mais je me dois de vous faire part de ma grande inquiétude à la perspective d'une nouvelle année difficile, dans une situation de plus en plus complexe sur le plan de la sécurité mondiale.

Les tensions s'accroissent à travers le monde. Le dispositif de maîtrise des armements nucléaires semble avoir cédé, comme en témoignent le délitement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et l'avenir incertain du nouveau Traité START. Les technologies nouvelles et émergentes, telles que les systèmes d'armes létaux autonomes et les armes hypersoniques, et l'expansion des activités humaines dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique complexifient encore ces enjeux. Elles modifient de manière fondamentale l'équilibre stratégique et renforcent l'imprévisibilité de la planification stratégique.

Il est urgent d'inverser ces tendances inquiétantes, afin de rétablir la stabilité internationale et de renforcer la sécurité mondiale. Les enjeux sont de taille ; il s'agit notamment d'enrayer l'érosion de la crédibilité de la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement.

Au cours des quarante dernières années, l'instance de négociation à Genève a élaboré plusieurs instruments fondamentaux, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mais elle est dans l'impasse et n'a plus produit de résultats tangibles depuis bien plus de vingt ans.

Nous devons poser un regard nouveau sur cette instance, trouver des moyens de revitaliser ses travaux et progresser dans les négociations sur le désarmement. Mon gouvernement salue à cet égard l'initiative prise par les six Présidents de cette année – le P6 – qui ont montré qu'ils étaient fermement déterminés à œuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif.

Pour sortir de l'impasse et rendre à la Conférence la place qui lui est due, nous avons besoin d'une approche concrète, souple et réaliste. Nous pourrions raccourcir encore la liste des points à l'ordre du jour adoptés chaque année en nous concentrant sur les questions urgentes, afin de permettre à la Conférence de relever plus efficacement les défis actuels en matière de sécurité. Et, au vu de l'incapacité de la Conférence de passer à la négociation, les États membres pourraient essayer de trouver d'abord un consensus sur des mesures non contraignantes, telles que des règles, des normes et des codes de conduite, de manière à faire avancer les discussions de fond sur des sujets spécifiques. Il serait également utile de discuter des moyens d'améliorer l'efficacité et la productivité des méthodes de travail actuelles de la Conférence.

Monsieur le Président, chers collègues, cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Et pourtant, nous assistons à la détérioration de la situation mondiale en matière de sécurité. Tandis que la maîtrise des armements se délite, les dépenses consacrées à la défense dans le monde sont en hausse.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 s'ouvre dans ces circonstances qui n'incitent guère à l'optimisme. Son incapacité de produire un résultat significatif en sera d'autant plus catastrophique et ne sera certainement dans l'intérêt de personne. Elle aura plus de chance de réussir si nous parvenons à progresser dans des domaines tels que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles

pour la fabrication d'armes nucléaires. De tels progrès aideraient considérablement à rétablir la confiance dans le régime mondial de désarmement et de non-prolifération.

La République de Corée ne ménage quant à elle aucun effort pour contribuer activement au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération. L'année dernière, nous avons proposé une nouvelle résolution de l'Assemblée générale, intitulée « Jeunes, désarmement et non-prolifération ». Elle a été adoptée par consensus grâce au soutien de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution vise à donner des moyens à la jeune génération, à la mobiliser et à l'éduquer dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, ainsi qu'à intégrer ses vues et ses idées nouvelles dans les débats sur le désarmement, afin de pouvoir sortir de cette longue impasse et de la polarisation.

Chers collègues, comme vous le savez, mon gouvernement poursuit le processus de paix dans la péninsule coréenne et ses échanges diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée en vue de parvenir à une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. Les échanges diplomatiques sont au point mort depuis quelques mois, et nous déplorons que la République populaire démocratique de Corée ne soit pas encore revenue à la table des négociations, malgré nos efforts indéfectibles et patients pour promouvoir le dialogue et la coopération.

Mon gouvernement demeure néanmoins fermement déterminé à poursuivre sur la voie d'une dénucléarisation complète et de l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Il est essentiel que les négociations entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée reprennent rapidement, afin que toutes les parties prenantes maintiennent et mettent à profit l'élan durement acquis en faveur du dialogue.

Nous sommes disposés à interagir avec le Nord de manière à faciliter et accélérer le dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Au début de l'année, le Président Moon Jae-in a proposé une série de projets intercoréens et il a invité la République populaire démocratique de Corée à y participer. Au travers de ces projets, mon gouvernement aspire à débloquer la situation, à ouvrir la voie à la reprise des pourparlers entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, et à créer un environnement plus propice à un dialogue et à une coopération continue. Et nous le ferons tout en respectant fidèlement le régime de sanctions internationales contre la République populaire démocratique de Corée. Dans ce long voyage vers une dénucléarisation complète et une paix durable dans la péninsule coréenne, nous comptons sur le soutien constant et indéfectible de la communauté internationale.

Monsieur le Président, chers collègues, personne ne peut contester l'importance du désarmement pour renforcer la sécurité mondiale et favoriser la stabilité stratégique. Compte tenu du contexte de sécurité actuel et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous ne pouvons pas nous permettre d'encore perdre du temps ou gaspiller des efforts pour rétablir la crédibilité de la Conférence du désarmement.

La République de Corée est disposée à collaborer avec tous les autres États membres déterminés à progresser dans le désarmement et à revitaliser les travaux de la Conférence. Nous espérons que tous les membres œuvreront ensemble à la réalisation d'un ensemble d'objectifs clairement défini, afin que la Conférence puisse accomplir des progrès réels et significatifs cette année. Ensemble, nous devons donner une impulsion plus que nécessaire pour garantir le succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 en avril prochain. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci de votre déclaration, Madame la Ministre. Permettez-moi maintenant de suspendre la séance un court instant afin de raccompagner S. E. M^{me} Kang Kyung-wha et d'accueillir notre prochain invité, S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité, S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France. Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Le Drian (France) : Merci, Monsieur le Président. Madame la Secrétaire générale, Mesdames les Ambassadrices, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs, c'est pour un moi un grand honneur de m'exprimer aujourd'hui à la Conférence du désarmement car, au fil des années, la Conférence a su édicter des normes et négocier des traités qui ont renforcé notre sécurité collective et la stabilité de notre environnement stratégique. Je mesure aussi la responsabilité qui est la mienne en m'adressant à vous car ce que la Conférence a construit, comme d'ailleurs ce qu'elle incarne, est aujourd'hui remis en cause. Remis en cause, d'abord, par ceux qui ne respectent pas les instruments que nous avons négociés ici même. Je pense notamment, dans un passé récent, aux violations caractérisées de la Convention sur les armes chimiques. Remis en cause, aussi, par ceux qui refusent de s'engager vraiment dans la négociation de nouvelles normes qui doivent nous permettre de contrer le retour d'une course aux armements conventionnels ou nucléaires.

Permettez-moi de prendre un exemple. Il est aujourd'hui urgent de définir collectivement les voies et moyens d'encadrer les risques d'incidents, d'actes délibérés, voire d'actes hostiles, dans l'espace extra-atmosphérique. Pourtant, sur ce sujet stratégique majeur qui engage notre sécurité collective, nous ne sommes pas encore parvenus à nous retrouver autour d'un programme pragmatique conjuguant mesures de confiance et de transparence et négociation juridique.

Les États qui ont compris qu'il est dans leur intérêt de pouvoir compter sur des règles protectrices et stabilisatrices – c'est-à-dire, en fait, l'immense majorité des États – ne sauraient accepter d'être les seuls à respecter nos règles communes et se satisfaire de ces manquements, de ces blocages et, pour dire le fond de ma pensée, se satisfaire de cette crise du désarmement, qui est l'une des plus préoccupantes manifestations de la crise du système multilatéral, de la systématisation des rapports de force et de l'intensification de la compétition internationale qui caractérisent notre époque.

Pour la France, la Conférence du désarmement demeure une enceinte incontournable. C'est pourquoi j'ai tenu à saisir cette occasion de venir devant vous aujourd'hui pour vous dire, concrètement, ce que peut être, selon nous, un désarmement responsable qui sert la stabilité internationale. J'insiste sur le mot « responsable » car il ne faut jamais perdre de vue une évidence : si le désarmement a pour fin notre sécurité collective, il ne saurait se faire sans prise en compte des intérêts de sécurité de ceux qui le mettent effectivement en œuvre. C'est particulièrement vrai s'agissant du désarmement nucléaire, qui se construit peu à peu sur la base du principe de sécurité non diminuée pour tous.

La vision de la France sur cette question a été exposée de manière très claire par le Président de la République dans le discours sur la stratégie de défense et de dissuasion de notre pays qu'il a prononcé le 7 février 2020. C'est cette vision que la France défendra dans quelques semaines à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la vision que nous défendons est fondée en fait sur trois piliers.

D'abord, le respect strict de la norme centrale que constitue le Traité sur la non-prolifération nucléaire, que nous appelons tous les États à mettre en œuvre. C'est pourquoi nous sommes particulièrement vigilants face aux risques de crises de prolifération, qui constituent autant de menaces existentielles pour l'intégrité du Traité. Nous poursuivons ainsi nos efforts pour préserver le Plan d'action global commun et obtenir de l'Iran qu'il revienne en conformité avec cet accord. Et nos efforts pour parvenir au démantèlement complet, vérifiable et irréversible des programmes nucléaire et balistique de la Corée du Nord sont dans le même esprit.

Le deuxième pilier de notre approche, c'est l'approfondissement du travail normatif que nous menons dans cette enceinte et sur lequel, à mon sens, il est urgent d'accélérer. D'abord avec la négociation, ici même, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Vous avez eu récemment l'occasion de visiter nos installations de Pierrelatte et de Marcoule, que nous

avons démantelées, de façon irréversible, et vous savez donc que, sur ce sujet, la France estime avoir montré la voie. Deuxièmement, avec l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, négocié avec succès par la Conférence – je tiens à le rappeler. Enfin, troisième élément, avec de nouveaux échanges sur la vérification du désarmement nucléaire pour garantir que tout accord de désarmement soit vérifié de façon robuste. C'est le sens du deuxième pilier de notre approche – l'approfondissement du travail normatif.

Enfin, troisième pilier, il nous faut conduire des travaux concrets pour la réduction des risques stratégiques et pour le renforcement de la confiance et de la transparence sur les arsenaux et les doctrines et stratégies nucléaires des cinq États dotés d'armes nucléaires qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. Je n'ignore pas la qualité des discussions qui ont lieu à Genève sur ce sujet. Je veux en saluer la cheville ouvrière, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, dont nous célébrons les quarante ans d'activité cette année.

Nous sommes également convaincus qu'il importe de définir un nouveau programme de maîtrise des armements, un programme dans lequel la France souhaite s'engager et encourage ses partenaires européens à s'engager à ses côtés. C'est indispensable à la fois pour sauvegarder les instruments existants, avec le renouvellement que nous souhaitons du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques qui lie les États-Unis et la Russie, et c'est indispensable aussi pour nous doter d'instruments nouveaux, à la suite de l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Dans le domaine, justement, des armes conventionnelles, d'importants travaux se poursuivent au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Nous devons travailler à les renforcer car, une fois posées les bases d'un accord international sur ce sujet, des inquiétudes sont apparues que les réalités stratégiques actuelles ne justifient en rien. Il faut désormais que chaque pays cherche, sans attendre, à mettre en œuvre, au niveau national, les 11 principes qui ont été convenus dans ce cadre. Avec l'Allemagne, nous plaiderons pour que des engagements politiques précis soient pris lors de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, en 2021.

Je n'oublie pas la question des armes explosives dans les conflits urbains. Il faut que nous définissions une voie permettant un partage accru des bonnes pratiques en matière d'application du droit international dans la conduite de nos opérations. C'est ce que doit viser la déclaration politique qui est actuellement en négociation ici, à Genève.

Je veux, pour conclure, vous redire le plein soutien de la France à la Conférence du désarmement, saluer le travail de tous les experts de la communauté du désarmement, dont je sais l'engagement sincère et exigeant sur ces questions d'importance vitale. Je vous remercie de votre attention.

Le Président : Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(L'orateur poursuit en anglais) : Permettez-moi maintenant de suspendre la séance un court instant afin de raccompagner S. E. M. Le Drian et d'accueillir notre prochain invité, S. E. M. Jacek Czaputowicz, Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Merci.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président *(parle en anglais)* : Mesdames et Messieurs, j'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, S. E. M. Jacek Czaputowicz, Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Czaputowicz (Pologne) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers collègues, cette salle historique du Conseil symbolise les grandes œuvres accomplies grâce à la diplomatie multilatérale dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Nous nous souvenons tous de la négociation de ces traités et accords mémorables qui ont façonné de manière permanente l'architecture de la sécurité mondiale. Aujourd'hui, nous devons faire de notre mieux pour

préserver l'héritage de l'« esprit de Genève » et raviver le potentiel de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi de mener une brève réflexion historique : en 1978, le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire consacrée au désarmement, a été adopté, portant création du Comité du désarmement et ouvrant de nouvelles perspectives dans le domaine du désarmement. Toutefois, après l'adoption de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les années 1990, la Conférence a cessé de progresser.

Ce blocage regrettable semble dû à des considérations politiques externes, au manque de volonté politique, au sentiment de supériorité croissant et à l'esprit de compétition militaire grandissant de certains pays. Un autre aspect sur lequel il conviendrait de se pencher, pour autant que les progrès nécessaires soient accomplis, est le fonctionnement interne de la Conférence. Cette question a été au cœur des présidences exercées par la Pologne en 2006 et 2016.

Premièrement, l'organisation des travaux de la Conférence ne peut être améliorée qu'au travers d'une décision consensuelle des États membres. Deuxièmement, il est crucial de se demander si l'ordre du jour actuel de la Conférence reflète bel et bien la situation internationale en matière de sécurité. Il devrait tenir compte des évolutions contemporaines pertinentes, notamment celles liées aux progrès technologiques rapides – par exemple dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'autonomie ou des cybercapacités.

Ces questions ne sont pas couvertes par l'ordre du jour. Dans le même temps, le programme global de désarmement ou la transparence dans le domaine des armements, qui constituent des points de l'ordre du jour, sont insuffisamment traités depuis des années. Nous devrions pouvoir réviser l'ordre du jour de la Conférence, car sinon, il risque de perdre de sa pertinence.

La Pologne attache un haut degré de priorité au lancement rapide des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous sommes d'avis qu'un tel instrument permettrait de renforcer la non-prolifération nucléaire et de la synchroniser avec d'autres initiatives liées au processus de vérification du désarmement nucléaire.

Troisièmement, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a été créée pour servir d'incubateur de nouvelles idées dans le domaine du désarmement. Elle n'a toutefois plus formulé de propositions substantielles depuis des années. La Pologne estime que la Commission doit être soumise à d'importantes réformes structurelles.

À titre prioritaire, la durée de la session annuelle de la Commission pourrait être considérablement réduite à une « semaine du désarmement ». Les résultats des délibérations de la Commission devraient être communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans un rapport factuel.

Monsieur le Président, le 5 mars, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le traité le plus universel au monde. La participation intense de la Pologne au cycle d'examen actuel du Traité sur la non-prolifération est étayée par notre ferme conviction que le Traité demeure le fondement de l'architecture de la sécurité mondiale.

La Pologne, en tant que Présidente de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 et en tant que membre du Bureau de la prochaine Conférence d'examen, œuvre pleinement à la préservation de l'intégrité et de la crédibilité du Traité.

En ce qui concerne la Conférence d'examen de 2020, nous entendons créer les conditions propices à un dialogue ouvert, empreint de respect mutuel et transparent. La session de haut niveau de la Conférence d'examen et la participation, au niveau politique, des États parties au Traité démontreront clairement l'importance du Traité et le rôle particulier qu'il joue dans le système de maîtrise des armements. Le Traité demeure le

seul mécanisme universellement contraignant pour la maîtrise des armements et la sécurité mondiale, ce qui explique son rôle si important.

Les conflits régionaux ont à maintes reprises constitué un sujet de préoccupation. En tant que membre de la Commission neutre de contrôle depuis 1953, la Pologne participe notamment à des activités visant à rétablir la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Les trois réunions organisées entre deux membres de la Conférence du désarmement – les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée – qui avaient pour objectif la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée n’ont pas permis d’aboutir à une solution satisfaisante. Nous sommes néanmoins d’avis qu’une fois un accord trouvé, l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) devrait exercer ses fonctions de vérification dans les installations nucléaires de la République populaire démocratique de Corée.

Il faut également que l’Iran coopère avec l’AIEA. Le Plan d’action global commun de 2015 visait à mettre un terme à la prolifération nucléaire dans la région. Cependant, il ressort clairement de récents rapports de l’AIEA sur l’Iran que Téhéran ne respecte pas les dispositions du Plan concernant l’enrichissement de l’uranium et ses stocks d’uranium. Nous espérons que le mécanisme de règlement des différends activé par la France, l’Allemagne et le Royaume-Uni le 14 janvier ramènera l’Iran au plein respect de ses engagements au titre du Plan.

Des évolutions positives sont également à noter dans le domaine du désarmement en ce qui concerne les armes classiques. Le processus a été mis en place pour ce qui est de la réduction de l’impact des armes classiques sur les civils. Lors de la récente Conférence d’examen d’Oslo pour un monde exempt de mines, un plan ambitieux a été adopté sur l’exécution des obligations des États parties au titre de la Convention sur l’interdiction des mines. Cinquante mesures concrètes visant à protéger les populations et à mettre un terme à la souffrance causée par les mines antipersonnel ont été approuvées.

De nouveaux progrès sont possibles dans le domaine de l’intelligence artificielle dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, qui interdit ou limite l’utilisation d’armes produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant aveuglement et sans discrimination. En 2019, la Pologne a présidé avec succès les travaux menés au titre du Protocole II modifié se rapportant à la Convention, qui limite ou interdit l’emploi des mines, pièges et autres dispositifs d’explosion. Les États parties ont ainsi pu échanger de bonnes pratiques concernant la neutralisation des dispositifs d’explosion et la protection des civils.

Enfin, les travaux du Groupe d’experts gouvernementaux sur les systèmes d’armes létaux autonomes, auxquels la Pologne contribue de manière significative, sont utiles. Nous pensons que de nouvelles avancées seront réalisées en 2021 dans le domaine des technologies de rupture et la manière de les réglementer sans entraver leur développement.

L’année dernière, la Pologne, aux côtés des États-Unis, a lancé le Processus de Varsovie, qui traite de questions horizontales liées à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Une part importante du Processus est consacrée à la question de la non-prolifération des missiles. Ce sujet a été examiné de manière approfondie à Bucarest en novembre de l’année dernière par le groupe de travail sur la prolifération des missiles. Les participants ont insisté sur la nécessité d’une coopération entre les États et les acteurs non étatiques. Ces derniers peuvent constituer des sources potentielles de prolifération de missiles et d’articles ou de matières premières posant un risque de prolifération en lien avec des missiles. Le groupe de travail a par ailleurs encouragé les États à prendre des mesures, à titre national, pour relever les défis de sécurité découlant de la prolifération des missiles au Moyen-Orient.

Chers collègues, le monde d’aujourd’hui évolue rapidement. Dans ce monde, un système de maîtrise des armements efficace est nécessaire pour garantir la paix, la prévisibilité et la stabilité pour tous. Puisse l’esprit de Genève nous guider pour que nous utilisions efficacement la Conférence du désarmement. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci de votre déclaration, Monsieur le Ministre. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner S. E. M. Czaputowicz et d'accueillir notre prochaine invitée, S. E. M^{me} Ann Linde, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invitée, S. E. M^{me} Ann Linde, Ministre des affaires étrangères de la Suède. Madame la Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M^{me} Linde (Suède) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons rester passifs face à la menace nucléaire. En conséquence de la détérioration de la situation mondiale en matière de sécurité, des traités et des accords historiques ont été abandonnés ou ont un avenir incertain et de nouvelles capacités nucléaires sont développées. Des normes établies de longue date sont remises en question, tout comme l'intégrité des institutions multilatérales.

La polarisation et la paralysie actuelles des cadres multilatéraux du désarmement sont à la fois inquiétantes et dangereuses. L'absence de confiance éloigne les États les uns des autres dans des domaines où il est crucial de s'accorder et de coopérer.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. Cet anniversaire devrait nous rappeler le fait indiscutable qu'une seule explosion nucléaire a des conséquences humanitaires catastrophiques.

Notre objectif collectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est plus pertinent que jamais, et pourtant il demeure lointain. Le désarmement et la non-prolifération restent donc une priorité centrale de la politique étrangère et de sécurité du Gouvernement suédois.

Monsieur le Président, nous nous réunissons aujourd'hui dans la salle du Conseil du Palais des Nations à Genève, le siège de la Conférence du désarmement. Cela fait bien plus de vingt ans que cette enceinte n'a plus mené de négociations ou été capable de se mettre d'accord sur un élément qui, d'apparence, coule de source – son propre programme de travail. Malheureusement, le début de la session de la Conférence de cette année n'a pas fait exception. Néanmoins, Monsieur le Président, je salue votre annonce de vendredi dernier que nous pourrions être proches de la conclusion d'un accord sur le programme de travail dès cette semaine. Je souhaiterais dès lors faire écho à votre appel au bon sens. Nous avons pour responsabilité commune de raviver une diplomatie fossilisée dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, le 5 mars, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette année marque également le vingt-cinquième anniversaire de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. Il s'agit d'une occasion historique pour un traité qui contribue considérablement à notre sécurité collective depuis des décennies.

Ce traité constitue la pierre angulaire de l'architecture multilatérale du désarmement et de la non-prolifération. Il est parvenu à éviter la propagation des armes nucléaires, à jeter les fondations de réductions significatives des arsenaux nucléaires et à faciliter l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il s'agit d'un accomplissement véritablement impressionnant.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 s'ouvre dans moins de deux mois. Elle offre aux États parties l'occasion de consolider le Traité. Il faut saisir cette occasion. Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Zlauvinen, qui a récemment été nommé Président désigné de la Conférence d'examen, et à lui souhaiter chaleureusement la bienvenue. Je suis convaincue qu'il guidera les États parties dans la bonne direction et qu'il bénéficiera de leur plein soutien et coopération.

Demain, mon collègue, le Ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas, et moi-même coprésiderons la deuxième réunion ministérielle organisée dans le cadre de l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire. Cette initiative réunit 16 États non dotés d'armes nucléaires à un niveau politique élevé. Nous sommes unis dans notre détermination à renforcer le Traité. Nous nous efforçons de mobiliser un élan politique en faveur d'une issue ambitieuse mais réaliste pour la Conférence d'examen et au-delà, avec un accent particulier sur le désarmement.

Cette démarche ne devrait pas être interprétée comme un manque d'attachement aux autres piliers du Traité. La Conférence d'examen devra aboutir à un résultat équilibré, englobant les trois piliers. Ils constituent des éléments indispensables du tissu du Traité : ils sont importants et se renforcent mutuellement. Ils doivent faire partie d'un consensus global.

Les engagements et les obligations liées au désarmement datant des conférences d'examen passées, notamment celles de 1995, de 2000 et de 2010, restent valides. Plusieurs d'entre eux ne sont toujours pas appliqués et il est urgent qu'ils le soient.

L'Initiative de Stockholm peut être décrite au moyen des six caractéristiques suivantes :

Terrain d'entente – L'Initiative de Stockholm vise explicitement à générer un soutien politique en faveur d'un programme de désarmement pragmatique et axé sur les résultats dans le cadre du Traité. L'Initiative a pour objectif de trouver un terrain d'entente et de favoriser une issue positive à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Compatibilité – L'Initiative de Stockholm n'a pas vocation à remplacer d'autres initiatives ou groupements existants. Elle vise plutôt à les compléter en ralliant un large soutien politique en faveur d'un programme de désarmement ambitieux et réaliste. Il existe de nombreux points de convergence autour desquels les différents groupements et initiatives pourraient se renforcer mutuellement dans la perspective de la Conférence d'examen.

Composition – L'Initiative de Stockholm réunit un groupe plutôt diversifié de 16 États non dotés d'armes nucléaires. Nous avons des points de vue géographiques distincts et des profils différents en matière de politique de sécurité. Cet élément est en soi une force et une source de crédibilité, car il exige une certaine capacité de jeter des ponts en interne et un état d'esprit constructif, des qualités dont doivent également faire preuve l'ensemble des États parties au Traité sur la non-prolifération en vue de la Conférence d'examen.

Collaboration – L'Initiative de Stockholm suit une approche collaborative et inclusive. Elle est ouverte à tous les États parties au Traité – les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés – souhaitant participer à un dialogue axé sur les résultats. Tous les États parties doivent être prêts à sortir de leur zone de confort et à participer dans un esprit de compromis afin que nous puissions aboutir à des résultats concrets. Je me réjouis de voir les membres de l'Initiative collaborer largement dans les semaines à venir.

Concept – un élément crucial de l'Initiative de Stockholm réside dans son approche « tremplin », qui peut être décrite comme une méthodologie orientée vers l'action. Elle aborde sous un jour nouveau le programme de désarmement traditionnel – en décomposant les points de longue date en des éléments plus faciles à traiter. Elle vise à recenser des mesures concrètement réalisables dans le contexte de sécurité actuel.

Renforcement de la confiance – L'Initiative de Stockholm cherche également à rétablir la confiance. L'absence de confiance entre les États entrave considérablement les progrès en faveur du désarmement. L'approche « tremplin » vise à rétablir la confiance mutuelle en faisant participer les acteurs clés à un processus progressif concret, plutôt que normatif. Elle vise à faire participer les États à un processus coopératif et ouvert, en avançant dans le bon sens – au travers d'étapes concrètes – vers le désarmement.

En définissant et en prenant des mesures à court terme, nous pouvons non seulement atténuer les risques actuels, mais aussi ouvrir la voie à d'autres étapes et progrès vers le désarmement nucléaire – l'essence même de cette approche. Notre réunion à Berlin demain sera l'occasion, au niveau ministériel, de se mettre d'accord sur le message politique et les tremplins que nous proposerons conjointement à la Conférence d'examen.

Dans la Déclaration de Stockholm, le document fondateur de l'Initiative, nous avons déjà mis en évidence des axes de travail potentiels, tels que :

- Des politiques déclaratives plus transparentes et responsables ;
- Des mesures tendant à réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines et les politiques ;
- Des moyens visant à améliorer la transparence et à réduire le risque que représente tout emploi des armes nucléaires ;
- Des garanties de sécurité négatives renforcées ;
- Des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire ;
- L'importance de traiter la question de la production de matières fissiles.

Du point de vue de la Suède, une approche globale devrait être appliquée, avec l'adoption d'un tremplin dans chacune de ces catégories qui se renforcent mutuellement.

Nous avons besoin de dirigeants politiques déterminés, d'une collaboration constructive sur le fond et des contributions de tous les États parties. Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard.

Monsieur le Président, il faut absolument sortir la maîtrise des armements stratégique de la crise dans laquelle elle se trouve. J'appelle les États-Unis et la Russie à parvenir rapidement à un accord sur l'existence du nouveau Traité START. Le nouveau Traité START constitue un élément essentiel de la sécurité mondiale et il préparerait assurément le terrain pour la Conférence d'examen.

Je suis convaincue que des progrès sont possibles, même dans des circonstances difficiles. Nous pouvons – avec une solide volonté politique et un état d'esprit tourné vers l'avenir – emprunter un chemin qui nous permettra de débloquer la diplomatie dans le domaine du désarmement en respectant les engagements pris. Nous devrions saisir cette chance. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, M^{me} Linde, de votre déclaration et de vos paroles de soutien à la Conférence du désarmement. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner S. E. M^{me} Linde. Notre prochain invité sera M. Stef Blok, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité, S. E. M. Stef Blok, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Blok (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : « C'était le meilleur et le pire de tous les temps. » La première phrase du célèbre ouvrage de Charles Dickens dépeint la double réalité de la vie à la fin du XVIII^e siècle. Mais ses mots décrivent également avec justesse la situation mondiale actuelle.

Mesdames et messieurs, d'un côté, nous avons de nombreuses raisons de nous réjouir. Mentionnons tout d'abord les soixante-quinze ans du multilatéralisme : une invention merveilleuse qui permet aux pays du monde de communiquer avec des mots et non des armes. Ces soixante-quinze années de travail d'équipe à l'échelle mondiale ont permis de réaliser beaucoup d'autres choses. Cinquante ans d'attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Et plus de quarante ans de travaux précieux menés par la Conférence du désarmement, qui ont abouti, par exemple, à l'élaboration de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires. Ces réalisations marquantes montrent que la Conférence du désarmement constitue une instance véritablement multilatérale, au sein de laquelle de nombreux pays débattent et tentent de faire progresser le désarmement par le dialogue et l'action. Il y a eu des décisions importantes et courageuses, des moments dans l'histoire où nous sommes parvenus à nous surpasser, non seulement en prenant les bonnes décisions, mais aussi en les défendant et en poursuivant nos efforts.

Malheureusement, il y a aussi eu beaucoup de déceptions. Il y a cinq ans, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération s'est terminée sans plan d'action. Le communiqué final a été rejeté après quatre semaines de débats frustrants. Il y a deux ans, les États-Unis se sont retirés de l'accord sur le nucléaire conclu avec l'Iran. Depuis lors, l'Iran avance dans la mauvaise direction, sur une voie qui diverge par rapport à l'accord. Il y a un an, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été abandonné, après que la Russie l'a enfreint à plusieurs reprises. Et l'année dernière également, les États-Unis ont « retiré leur signature » du Traité sur le commerce des armes. À tous ces moments, nous ne sommes pas parvenus à nous surpasser. Le débat et le dialogue se sont enlisés.

Plus inquiétant encore, le monde est devenu moins sûr. La Corée du Nord étend son programme d'armes nucléaires. Les forces armées indiennes et pakistanaïses sont souvent en état d'alerte. Plusieurs pays caressent en outre l'idée de mettre au point une arme nucléaire. Et il y a de graves tensions au Moyen-Orient. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a un jour décrit le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire comme étant un « frein inestimable » face au risque de guerre nucléaire. Mais aujourd'hui, les freins ne semblent plus fonctionner. Nous nous retrouvons dans une course dangereuse avec de moins en moins de règles et sans freins. Ce n'est pas une simple hyperbole. Si nous laissons le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (le nouveau Traité START) expirer, les deux plus grandes puissances nucléaires ne seront liées par aucune règle ou réglementation et il n'y aura plus de freins.

Il s'agit d'un contexte difficile dans lequel nous, diplomates et négociateurs, devons faire notre travail. C'est un réel défi. Mais les circonstances ne peuvent justifier notre incapacité de produire des résultats. Ni dans cette instance ni dans les autres. Nous sommes tous conscients de l'importance des discussions que nous menons ici. Mais nous savons aussi qu'elles peuvent être frustrantes et lentes, et que des arguments de procédure sont utilisés pour bloquer les progrès sur des questions de fond, comme pour les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Pour pouvoir avancer, il faut parfois savoir prendre du recul, faire le point et revoir sa position. C'est pourquoi les Pays-Bas ont soumis leur document de travail intitulé « Retour aux fondamentaux ». Pour prendre du recul. Pour faire le point. Et pour repenser la manière dont nous organisons les travaux de cette Conférence. Nous espérons tirer parti de la dynamique créée par ce document et lui donner de l'ampleur. Et nous devons aussi obtenir des résultats dans d'autres domaines.

Dans moins de deux mois, la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération se tiendra à New York. Il s'agit d'un forum essentiel pour la formulation de nouvelles propositions et idées. Cette enceinte est propice à la défense de nouvelles initiatives, pour avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires. Je ne saurais trop insister sur l'importance de la Conférence. Tous les cinq ans, elle nous offre la possibilité de prendre les bonnes décisions pour notre avenir et d'assurer notre survie. Nous ne disposons que d'un seul traité mondial interdisant la prolifération des armes nucléaires, et il n'y a pas d'autre voie. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le seul traité comportant un engagement juridiquement contraignant exigeant des États dotés d'armes nucléaires qu'ils poursuivent les négociations sur le désarmement. Albert Einstein a dit : « les humains ont inventé la bombe atomique, mais aucune souris au monde ne construirait un piège à souris ». La bombe atomique est une invention que nous ne pouvons pas faire disparaître. Nous pouvons seulement faire en sorte de ne pas tomber dans le piège. Donc à la Conférence d'examen, nous devons prendre les bonnes décisions. Il ne suffit pas de dire que « la réunion est le message ». La Conférence d'examen doit être une réussite, ce qui exige un réalisme ambitieux. Nous n'atteindrons en aucun cas la ligne d'arrivée cette

année, mais nous ne pouvons pas nous accommoder du statu quo. Nous devons réaliser des progrès sur de nombreux fronts.

Par exemple, nous devons exiger des États dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent des mesures pour appliquer l'article VI du Traité. Mais l'article VI ne peut être appliqué sans un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vigueur et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ainsi que des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire. De la même manière, les obligations en matière de non-prolifération ne peuvent être respectées sans les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des contrôles à l'exportation efficaces. Et pour progresser, il faut prendre ses responsabilités, ce qui vaut en particulier pour les pays dotés d'armes nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent eux aussi jouer un rôle de premier plan en participant à un niveau politique élevé. Je me rendrai donc moi-même à New York et j'espère que mes homologues feront de même.

En tant que pays exerçant la présidence de la grande commission III et membre du Bureau des Présidents, les Pays-Bas feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que la Conférence d'examen soit un succès. Nous poursuivrons également les travaux visant à rendre les procédures ouvertes et transparentes. Nous sommes tous responsables du Traité, et il profite à tous. C'est la raison pour laquelle les Pays-Bas ont commencé à organiser en 2016 des réunions régionales sur le Traité sur la non-prolifération.

Pour progresser, nous devons également tourner notre regard vers l'avenir, et ce, pas seulement à la Conférence d'examen. Alors que nous faisons face au meilleur et au pire de tous les temps, l'évolution technologique pose de nouveaux dilemmes et présente de nouveaux défis. Nous vivons dans une nouvelle double réalité. Une réalité où les nouvelles technologies peuvent rendre le monde à la fois meilleur et plus dangereux. Elles peuvent être une force au service du bien, pour l'ensemble de l'humanité, ou un moyen de destruction, dans lequel l'élément humain a été sciemment diminué, voire supprimé – un nouveau piège à souris.

L'intelligence artificielle pose un tel dilemme. Le traitement plus rapide des données, facilité par l'intelligence artificielle, pourrait présenter d'immenses avantages sur le plan militaire. Mais il pourrait aussi dangereusement réduire le délai de prise de décisions. Dans le même esprit, l'autonomisation croissante de certaines fonctions pourrait permettre de réduire le risque d'erreurs humaines, mais il faut que les opérateurs soient toujours capables de comprendre comment fonctionnent les systèmes qu'ils utilisent. Bien que nous ne connaissions pas les implications exactes des nouvelles technologies, nous devons discuter de leur impact, afin de pouvoir maximiser le potentiel des interactions entre l'humain et la machine au service du bien, tout en empêchant leur utilisation à des fins malfaisantes. Aujourd'hui, nous avons le pouvoir d'empêcher la création de nouveaux pièges à souris. Et nous avons le pouvoir d'écrire notre propre version d'un avenir meilleur. Je suis d'avis que certaines choses sont non négociables. Tout système d'armes doit faire intervenir un élément humain. Et le respect du droit international est crucial.

Il y a deux semaines, une forte tempête s'est abattue sur les Pays-Bas – la tempête Ciara, la première tempête néerlandaise à avoir été baptisée. Et la presse du monde entier s'est émerveillée devant des cyclistes néerlandais bravant la tempête lors du championnat néerlandais de cyclisme contre le vent. Sur un vélo sans engrenages ou équipement superflu, face à des vents violents, sans endroit pour s'abriter, sur un parcours de 8,5 kilomètres – peut-être faut-il vraiment être Néerlandais, et un peu fou, pour participer à cette compétition. Comme l'a dit l'un des coureurs, « c'est comme grimper une côte à 10 % sur le pire vélo que vous puissiez imaginer ». Il s'agit d'un réel défi.

Il en va de même pour le désarmement nucléaire. Ce n'est pas un sprint, mais un marathon. Un marathon qui a débuté il y a soixante-quinze ans et qui est loin d'être terminé. Aux Pays-Bas, le vent s'est calmé il y a plusieurs jours et les extravagants cyclistes néerlandais se sont depuis longtemps remis de leur course, mais notre marathon se poursuivra pendant les décennies à venir, et en dépit des vents contraires, il est important que nous continuions de courir dans la bonne direction, même si nous n'entrevoyons pas encore du tout la ligne d'arrivée et si nous nous sentons épuisés, même lorsque nous

sommes découragés par la résistance opposée à nos efforts, car si nous abandonnons, nous n'arriverons nulle part. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Blok de sa déclaration. Je vais à présent suspendre brièvement la séance afin de raccompagner S. E. M. Blok et d'accueillir notre prochain invité, S. E. M. Faisal Al-Saud, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité, S. E. M. Faisal Al-Saud, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite. Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Al-Saud (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous présenter tous nos vœux de réussite dans l'exercice de vos fonctions. Je tiens aussi à réaffirmer que le Royaume d'Arabie saoudite soutient les efforts que vous déployez pour assurer le succès de cette session. Je remercie sincèrement le Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire, l'Ambassadeur Rachid Belbaki, d'avoir présidé les travaux de la première partie de cette session et de s'être employé à raviver le processus de négociation et à sortir la Conférence de l'impasse. Au nom de mon pays, je tiens enfin à remercier M^{me} Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, de ses efforts.

Monsieur le Président, le Royaume d'Arabie saoudite partage les préoccupations de la communauté internationale en ce qui concerne l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, qui est l'unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement. En dépit des efforts inlassables et intenses que déploient les États membres depuis près de vingt ans, la Conférence ne parvient pas à adopter un programme de travail clair qui lui permettrait de s'acquitter des tâches pour lesquelles elle a été créée. Le Royaume d'Arabie saoudite demande qu'il soit procédé à un examen des causes pour lesquelles elle se trouve dans l'impasse. Ces causes devraient être étudiées de manière transparente et de bonne foi, en évitant l'adoption de positions unilatérales qui compromettent les chances d'assurer notre sécurité collective. Tous les États doivent faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour relancer la Conférence et lui faire tenir son rôle, afin qu'elle puisse s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. L'élargissement de la composition de la Conférence et l'admission de nouveaux membres auraient un impact majeur : il réactiverait les mécanismes de la Conférence, en renforcerait le rôle et lui permettrait de bénéficier de l'expérience d'autres pays dans le domaine du désarmement. En conséquence, le Royaume d'Arabie saoudite demande qu'il soit procédé à un examen du mécanisme d'accession pour permettre aux États ayant le statut d'observateur de devenir membres à part entière.

Monsieur le Président, le Royaume d'Arabie saoudite est très attentif aux efforts internationaux qui sont faits dans le domaine du désarmement, et est l'un des premiers pays à avoir adhéré aux accords et traités internationaux portant sur le désarmement et la non-prolifération. Le Royaume d'Arabie saoudite est devenu membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'organe de contrôle de l'application du Traité, en 1962. Il a signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1988 et conclu un accord de garanties généralisées avec l'Agence en 2005. Il a également signé la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Au niveau national, il a promulgué des lois compatibles avec les dispositions des accords et traités internationaux. Il a établi un organisme national pour l'application des conventions sur les armes chimiques et biologiques, lequel effectue la liaison entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, les parties prenantes et les États. Il a également créé la Commission de réglementation nucléaire et radiologique, chargée de l'application de l'accord relatif à l'exécution du programme national d'utilisation pacifique du nucléaire.

Monsieur le Président, le Royaume d'Arabie saoudite est de plus en plus préoccupé par les dangers qui menacent la sécurité des pays arabes dans la région du Golfe, alors que la menace émanant de groupes terroristes et de milices armées originaires d'Iran s'accroît. Le régime iranien a doté ces groupes de technologies militaires de pointe et de la technologie des missiles balistiques, afin qu'ils puissent cibler des civils et des installations pétrolières dans les pays de la région. L'attaque lâche perpétrée contre des installations pétrolières à Abqaiq et Khourès a gravement menacé la sécurité de l'approvisionnement mondial en pétrole. L'Arabie saoudite a rapidement réagi pour juguler la forte hausse des prix du pétrole et gérer les dégâts causés aux installations pétrolières en un temps record. À cet égard, il convient de noter que les milices terroristes houthistes soutenues par l'Iran continuent de participer à des activités terroristes ciblant des zones civiles en Arabie saoudite. Le commandement des forces de la coalition est parvenu la semaine dernière à intercepter plusieurs missiles balistiques dirigés contre des sites civils en Arabie saoudite, alors que la communauté internationale reste silencieuse face aux hostilités iraniennes qui appuient ces opérations. Nous avons tous assisté la semaine dernière à la saisie par la marine des États-Unis de navires iraniens chargés d'armes et de missiles en route vers le groupe houthiste.

Les difficultés suscitées par le comportement irresponsable du régime en Iran ont donné lieu à l'émergence de nouveaux types de menaces contre la paix et la sécurité internationales, alors que des groupes terroristes sont dotés de la technologie des drones pour attaquer des pays de la région, en violation de toutes les normes et lois internationales qui interdisent aux États d'adopter un tel comportement. Le fait que le régime iranien ait annoncé son intention de revenir sur les engagements qu'il avait pris au titre de l'accord de 2015 sur le nucléaire, qui recensait des domaines et des activités précis dans le but de limiter les armes nucléaires en sa possession, prouve que le programme nucléaire iranien n'a jamais été pacifique.

En conclusion, Monsieur le Président, le Royaume d'Arabie saoudite est impatient de participer à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui s'ouvrira à New York le 27 avril, et d'œuvrer à sa réussite, en surmontant l'échec de la Conférence de 2015 et en atteignant les résultats escomptés. Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme également son appui à tous les efforts déployés en faveur du désarmement, ainsi que pour instaurer la stabilité dans la région, maintenir la paix et la sécurité internationales et relever les défis auxquels sont confrontés la région et le reste du monde. L'Arabie saoudite appelle la communauté internationale à s'acquitter de ses responsabilités en appuyant ces efforts et à rester unie face aux difficultés rencontrées dans la région en particulier et dans le monde en général. Dans ce contexte, le Royaume se joint aux autres pays arabes pour demander la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute arme de destruction massive au Moyen-Orient, et il exhorte les États initiateurs à œuvrer à la réalisation de cet objectif. Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Al-Saud et je vais à présent suspendre brièvement la séance pour le raccompagner et accueillir notre prochaine invitée, S. E. M^{me} Arancha González Laya, Ministre de l'Espagne chargée des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invitée, S. E. M^{me} Arancha González Laya, Ministre de l'Espagne chargée des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération. Madame la Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M^{me} González Laya (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est un immense honneur pour moi d'être de retour à Genève et de m'adresser à vous pour la première fois en tant que Ministre des affaires étrangères de l'Espagne. Je voudrais tout d'abord saluer les accomplissements de la Conférence du désarmement et les efforts que vous avez déployés pour parvenir à un consensus, en particulier en ces temps difficiles pour la non-prolifération et le désarmement.

Nous sommes tous préoccupés par la sécurité en cette période de turbulences pleine d'incertitudes. Le dispositif de non-prolifération et de désarmement que nous avons bâti au cours des dernières décennies fait l'objet de tensions et d'une surveillance qui représentent un défi collectif. L'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la recrudescence de l'emploi d'armes chimiques et les doutes quant à la continuité du Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs et du Traité « Ciel ouvert » sont des exemples de ces tensions qui, de l'avis de l'Espagne, ne contribuent pas à créer un climat mondial de sécurité. Il convient peut-être également de mentionner le Plan d'action global commun établi avec l'Iran, que l'Espagne, tout comme ses partenaires européens, souhaite préserver en tant qu'élément important de ce dispositif.

Ces tensions s'accompagnent en outre de nouveaux défis découlant de récentes évolutions technologiques qui nous préoccupent, dont les technologies émergentes, les cybermenaces et les armes autonomes, qui font désormais partie du paysage et sont des questions qu'il convient de traiter. De plus, le risque que des acteurs non étatiques, tels que des groupes terroristes, puissent accéder à des armes classiques ou à des armes de destruction massive, exige que nous prenions la responsabilité collective de nous équiper des instruments nécessaires pour assurer la sécurité de nos citoyens. Il s'agit de faire passer les vies humaines en premier et d'éviter une nouvelle course aux armements, un risque que nous pensons révolu et qui nous concerne tous.

Le multilatéralisme constitue un aspect essentiel de la politique étrangère de l'Espagne. Nous sommes d'avis que l'interdépendance exige des solutions mondiales. Il est plus nécessaire que jamais que les instances qui nous permettent de surmonter nos divergences depuis plus d'un demi-siècle continuent de jouer ce rôle indispensable. La responsabilité de jeter des ponts pour garantir la continuité du dispositif de non-prolifération et de désarmement doit être partagée. C'est pour cette raison que je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Espagne à la Conférence. Nous savons que la Conférence a rencontré des difficultés ces dernières années, mais nous sommes convaincus que, même en ces temps difficiles, elle possède une valeur intrinsèque que nous ne devrions pas oublier.

Cela fait plus de quarante ans, depuis 1979, que la Conférence est l'unique instance où les États les plus importants dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement sont continuellement présents pour écouter les membres de la communauté internationale et s'adresser à eux sur des questions cruciales pour la stabilité mondiale. Face à l'incertitude qui règne en 2020, la résilience de la Conférence en tant qu'enceinte où est assumée une responsabilité conjointe pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est plus importante que jamais.

Nous croyons en un ordre fondé sur le droit international et le multilatéralisme. C'est pourquoi l'Espagne respecte consciencieusement ses engagements à l'égard des instances de non-prolifération et de désarmement, dont elle est un membre actif. Notre ambition est de veiller à ce que les principaux traités dans ce domaine aient une portée universelle. J'ai fait état tout à l'heure de préoccupations concernant la recrudescence de l'emploi d'armes chimiques. Je voudrais réaffirmer que nous condamnons fermement tout emploi de ces armes proscrites par toute personne, quelles que soient ses motivations ou sa situation. La communauté internationale doit réagir avec fermeté pour s'assurer que les personnes employant de telles armes ne restent pas impunies. Grâce à cette Conférence, nous disposons désormais des mécanismes nécessaires pour y parvenir. Nous appuyons les travaux menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et nous sommes convaincus qu'elle présente les capacités et la rigueur requises pour répondre à cette menace.

L'Agence internationale de l'énergie atomique est un autre exemple évident d'institution qui joue un rôle essentiel en faisant prévaloir les régimes et les garanties de sûreté nucléaire. Je voudrais également saluer l'importante contribution de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la paix et à la stabilité dans le monde. L'entrée en vigueur de ce traité constitue l'une des principales questions en suspens dans le domaine de la non-prolifération, et l'Espagne est convaincue qu'il sera bientôt pleinement en vigueur.

Bien qu'il reste du travail, des progrès ont été réalisés, et à cet égard, je me dois de mentionner que la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui a notre plein soutien, s'est enfin tenue en novembre dernier.

Deux grands événements historiques peuvent être mis en évidence dans le domaine des relations internationales et du désarmement : le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui illustrent tous deux clairement les immenses avantages que les meilleurs aspects du multilatéralisme peuvent présenter pour la paix et la stabilité des États et pour leurs citoyens.

En mai, notre capacité de parvenir à un consensus sera mise à l'épreuve à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, à laquelle l'Espagne participera dans un esprit d'ouverture et une démarche proactive. L'Espagne est connue pour disposer de l'un des régimes de garanties les plus stricts et nous appelons donc à la ratification universelle du Traité. Notre engagement à son égard est total et sans équivoque, et nous demandons dès lors aux États dotés d'armes nucléaires d'honorer leurs engagements au titre de son article VI. Nous sommes au fait de la situation internationale en matière de sécurité et nous continuerons donc à travailler sur des mesures concrètes visant à assurer le plein respect du Traité. Demain, la réunion ministérielle de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire se tiendra à Berlin et rassemblera 16 pays qui auront pour objectif de définir des mesures progressives et réalistes qui, nous l'espérons, contribueront à l'obtention d'un consensus plus que nécessaire à la Conférence d'examen de 2020.

Les défis qui nous attendent ne sont pas négligeables, mais nous devons veiller à ce que nos efforts se concentrent sur nos citoyens. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous partageons tous les mêmes inquiétudes quant à notre sécurité et à l'actuel climat d'incertitude. C'est au sein de cette instance que nous devons nous unir autour de notre confiance dans le consensus. Cette confiance est l'atout que nous devons préserver et, à cet égard, vous pourrez toujours compter sur le soutien de l'Espagne. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} González Laya de sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner S. E. M^{me} González Laya et d'accueillir notre prochain invité, S. E. M. Mukhtar Tileuberdi, Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité, S. E. M. Mukhtar Tileuberdi, Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan. Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Tileuberdi (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je voudrais féliciter l'Ambassadeur Foradori d'Argentine pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je souhaiterais également appeler l'attention sur le travail du Président précédent, l'Ambassadeur Rashid Belbaki d'Algérie. Je souhaite en outre exprimer notre soutien à la récente déclaration faite par les six Présidents en vue de l'adoption d'un programme de travail cette année.

Mesdames et Messieurs, 2020 est une année particulière pour la diplomatie multilatérale. Alors que nous célébrons cette année le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il importe de souligner que ce n'est qu'en unissant nos efforts que nous pourrions parvenir à un monde exempt de menaces nucléaires.

Je voudrais faire remarquer qu'il y a tout juste vingt-cinq ans, les dernières têtes nucléaires ont été éliminées dans notre pays et le dernier dispositif explosif nucléaire a été détruit sur le site d'expérimentation de Semipalatinsk. Le Kazakhstan a donc volontairement renoncé à ses armes nucléaires, qui constituaient le quatrième plus grand arsenal au monde.

Le premier Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, lors d'un discours devant les Nations Unies en septembre 2015, a appelé tous les États Membres à faire de ce monde un monde exempt d'armes nucléaires au XXI^e siècle. Il a proposé d'éliminer la menace nucléaire à l'horizon 2045 pour marquer le centenaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Dans son manifeste, intitulé « Le monde au XXI^e siècle », Nursultan Nazarbayev a présenté une vision réaliste du monde fondée sur l'unité – et non la division –, et sur la coopération – et non la rivalité. Personne ne sortirait vainqueur d'une guerre moderne, a-t-il déclaré. Ces paroles sont particulièrement pertinentes aujourd'hui.

Il est primordial de maintenir et de renforcer la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Nous exhortons tous les membres à faire preuve de volonté politique et à surmonter les divergences pour entamer des travaux de fond. Le principe fondamental de la Conférence est le consensus. Ce n'est que par le consensus que nous pouvons assurer l'universalité de nos décisions. Afin de revitaliser les travaux de la Conférence, nous sommes prêts à envisager un réexamen de ses méthodes de travail sans que le principe du consensus ne soit compromis. Nous sommes également favorables à un élargissement de la composition de la Conférence. Je suis convaincu que la participation d'un plus grand nombre d'États au processus de désarmement donnera un nouvel élan aux travaux de la Conférence.

Monsieur le Président, le désarmement nucléaire est l'objectif le plus important. La complexité de cette question implique de tenir compte de différents facteurs dans les négociations. D'énormes arsenaux nucléaires rendent le monde moins sûr et moins prévisible. Deux des trois traités fondamentaux en matière de maîtrise des armements auxquels le Kazakhstan était partie – le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire – ont cessé d'exister. Les perspectives d'élargir le Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs demeurent incertaines. Cette situation nous renvoie des décennies en arrière, vers une ligne rouge très dangereuse. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en évoquant les quatre cavaliers de l'Apocalypse, a insisté sur la menace nucléaire croissante.

La conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires contribuera à limiter la probabilité que de nouveaux programmes nucléaires militaires ne voient le jour, à améliorer de manière significative la maîtrise des matières existantes et à réduire le risque de terrorisme nucléaire. Il permettra également de renforcer la confiance.

Il est impératif d'intensifier encore les délibérations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace en y faisant participer d'autres instances internationales pertinentes. Nous pouvons utiliser le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace comme base pour les futures négociations. À cet égard, le Kazakhstan a organisé des consultations d'experts ouvertes en vue de l'élaboration de mesures concrètes pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace en marge du forum international Space Days en novembre de l'année dernière.

En tant qu'État partie au Traité de Semipalatinsk, le Kazakhstan est favorable à l'élaboration d'un document international juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives. La volonté de certains États et régions de se déclarer exempts d'armes nucléaires est saluée et devrait être encouragée. Seules de telles garanties pourront empêcher les États non dotés d'armes nucléaires de s'en procurer dans une démarche visant à garantir leur propre sécurité. Dans le même temps, les membres de la Conférence ne devraient pas faire fi des nouveaux défis en matière de sécurité internationale et des nouvelles menaces qui planent sur cette dernière.

Monsieur le Président, le Kazakhstan soutient fermement le rôle essentiel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire de la sécurité internationale, et il appelle tant les États dotés d'armes nucléaires que ceux qui n'en sont pas dotés à se conformer strictement à leurs obligations. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 à venir devrait non seulement réaffirmer les décisions

prises lors des conférences précédentes, mais aussi produire des tâches spécifiques pour le prochain cycle. À cet égard, la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et le renforcement de la coopération entre les zones existantes pourraient constituer des résultats tangibles pour la Conférence d'examen.

Comme vous le savez peut-être déjà, en 2017, notre premier Président, Nursultan Nazarbayev, a présenté une initiative consistant à réunir les représentants des zones exemptes d'armes nucléaires. Le Kazakhstan a convoqué cette réunion en août dernier, afin d'examiner les moyens d'encourager la coopération et d'intensifier les consultations entre ces zones. Nous espérons en outre que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, lancée en novembre 2019, portera ses fruits.

Nous demandons l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous appuyons les efforts déployés par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de trouver de nouvelles approches pour cette tâche cruciale.

L'année dernière, le 29 août, à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires, le Kazakhstan a rejoint le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous estimons que ce Traité est complémentaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais également faire observer qu'en février de cette année, le Kazakhstan a ratifié le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques.

Mesdames et messieurs, lors de son discours à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, le Président du Kazakhstan, Kassym-Jomart Tokayev, a réitéré que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires demeure en tête des priorités de notre pays. Les armes nucléaires ne constituent plus un avantage, mais bien une menace pour la paix et la stabilité mondiales. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Tileuberdi de sa déclaration. Permettez-moi à présent de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner S. E. M. Tileuberdi et d'accueillir notre prochain invité, S. E. M. Mohamed Ali Alhakim, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité, S. E. M. Mohamed Ali Alhakim, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq. Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous adresser à la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie pour ces aimables paroles de bienvenue. Je suis heureux de me joindre à vous aujourd'hui dans cette enceinte multilatérale internationale pour confirmer l'importance qu'attache la République d'Iraq à la Conférence du désarmement et son engagement en faveur des idéaux du multilatéralisme qui renforcent la crédibilité de la responsabilité collective de la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet.

Monsieur le Président, la Conférence du désarmement prend de plus en plus d'importance en cette période sensible, au vu de l'accroissement des crises régionales et des tensions politiques au niveau international et de l'exacerbation du risque de prolifération des armes de destruction massive, autant d'éléments qui compromettent la stabilité internationale et régionale. Bien que la Conférence soit dans l'incapacité de remplir son mandat de négociation de traités sur le désarmement depuis plus de vingt ans, elle conserve toute son importance en tant qu'unique instance de négociation internationale sur le désarmement. Dans ce contexte, l'Iraq salue toutes les initiatives et activités visant à permettre à la Conférence de renouer avec l'exercice du mandat qui lui a été confié. L'Iraq salue aussi l'esprit de coopération entre les six Présidents de la Conférence cette année et leurs efforts résolus pour parvenir à un accord en vue de l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré répondant aux préoccupations de tous les États membres et

garantissant des progrès sur les questions à l'ordre du jour de la Conférence, aux fins de la réalisation des objectifs pour lesquels la Conférence a été créée.

Monsieur le Président, en raison de l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement, de nombreuses questions de désarmement sont traitées en dehors du cadre de la Conférence, car certains États membres campent sur leurs positions et ne font pas preuve de la souplesse nécessaire, empêchant tout progrès dans ce domaine. En conséquence, tous les États membres se doivent de faire un réel effort pour permettre à la Conférence de renouer avec son véritable rôle. Nous tenons à souligner la nécessité de poursuivre les efforts conjoints en vue d'une participation constructive et efficace à la Conférence et d'une contribution accrue aux réunions sur le désarmement qui se tiendront cette année, en particulier la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prévue en mai.

Monsieur le Président, l'Iraq partage l'avis de nombreux États selon lequel le désarmement nucléaire doit rester une priorité absolue de la Conférence, conformément au statut particulier qui lui a été conféré en 1978 par l'Assemblée générale dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et conformément aux conclusions de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 1996. Je voudrais clarifier la position de l'Iraq concernant les principaux points à l'ordre du jour de la Conférence, et en particulier les quatre points relatifs au programme de travail.

Premièrement, en ce qui concerne le désarmement nucléaire : les avancées technologiques dans ce domaine renforceront le risque de la persistance des armes nucléaires. L'Iraq appuie donc tous les efforts déployés et toutes les négociations menées entre les États dotés d'armes nucléaires en vue de réduire considérablement ces armes et de parvenir, à terme, à un monde qui en serait exempt. La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuerait également à intensifier les efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire. L'Iraq soutient l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons dès lors tous les États visés à l'annexe 2 du Traité à prendre les mesures nécessaires et à suivre les procédures pour la signature et la ratification du Traité.

Deuxièmement, en ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, il convient de se mettre d'accord sur la nécessité de disposer d'un instrument international juridiquement contraignant qui imposerait aux États dotés d'armes nucléaires de donner aux États qui n'en sont pas dotés l'assurance inconditionnelle qu'ils entendent s'abstenir de tout emploi ou menace de l'emploi des armes nucléaires.

Troisièmement, la poursuite de la production de matières fissiles compromet la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En conséquence, l'Iraq souscrit à l'idée de parvenir à un mandat de négociation en vue de l'élaboration d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles.

Quatrièmement, l'Iraq partage l'avis d'autres États membres, selon lequel l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et ne devrait être exploré qu'à des fins pacifiques. Sa militarisation donnerait lieu à une course aux armements coûteuse et destructrice qu'il convient d'empêcher. La Conférence du désarmement devrait examiner la possibilité d'adopter un instrument international contraignant pour empêcher l'armement de l'espace. Nous réitérons notre appui à toute initiative internationale visant à promouvoir l'utilisation pacifique et équitable de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, la réalisation de l'objectif de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires dépend avant tout de la ratification universelle et de la mise en application exhaustive du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Conformément aux objectifs de développement durable pour 2030, la première étape vers cet objectif est la création de zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde, en tant que progrès significatif sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. Nous appelons donc la communauté internationale à appliquer la résolution sur le Moyen-Orient de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée

d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, conformément au plan d'action figurant dans le document final de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2010, en tant qu'élément essentiel à cet égard.

L'Iraq tient également à exprimer sa déception face à l'incapacité de la Conférence d'examen de 2015 d'adopter un document final. Dans ce contexte, l'Iraq se félicite de l'organisation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York en novembre 2019. L'Iraq salue également les résultats obtenus dans le cadre de cette Conférence. Un ordre du jour objectif et équilibré ainsi qu'un programme de travail complet ont été adoptés et une déclaration finale a été produite, confirmant les objectifs de la Conférence. La tenue de cette Conférence a marqué un pas vers la réalisation de l'objectif de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et vient à l'appui d'autres efforts déployés en parallèle pour créer une telle zone.

Monsieur le Président, l'Iraq est favorable à la reprise de négociations sur le programme nucléaire iranien, sur la base d'une participation équitable de toutes les parties, qui permettraient de garantir la sécurité et la paix dans notre région et d'apaiser les tensions dues au retrait des États-Unis de l'accord. Dans le même temps, l'Iraq soutient les efforts déployés par les États européens ayant participé aux négociations qui ont abouti à un accord satisfaisant pour toutes les parties en 2015 et il leur demande instamment d'œuvrer au retour de toutes les parties à la table des négociations, étant donné que nous sommes convaincus que la négociation constitue la meilleure et la seule solution. La détérioration de la situation et l'accroissement des tensions ne servent pas tous les États dans la région.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute notre gratitude à l'égard des Présidents de la Conférence cette année pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de rétablir la Conférence du désarmement dans son véritable rôle, qui est de traiter des questions de désarmement et de non-prolifération. Vous pouvez compter sur le soutien de l'Iraq dans votre entreprise. Nous vous souhaitons à vous et aux autres Présidents plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Alhakim de sa déclaration et je vais maintenant suspendre brièvement la séance afin de le raccompagner.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Nos travaux de ce matin sont donc terminés. La prochaine séance de la Conférence du désarmement aura lieu cet après-midi à 15 heures. Nous entendrons des invités de marque de Finlande, d'Égypte, de Cuba, du Qatar, du Brésil, d'Irlande, d'Inde et du Bélarus. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 30.